

Strasbourg, 19 mai 2025

PC-RAC(2025)OJ3

COMITE D'EXPERTS SUR LE RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS DU CONSEIL DE L'EUROPE (PC-RAC)

**20 MAI 2025 STRASBOURG,
COUNCIL OF EUROPE, PALAIS DE
L'EUROPE, SALLE 1**

Conférence

***Améliorer le recouvrement des avoirs : Synergies dans le cadre du
Protocole additionnel à la STCE n° 198***

Ordre du Jour

Document préparé par le Secrétariat
Direction générale I – Droits humains et État de droit
www.coe.int/web/cdpc/pc-rac | DGI-PC-RAC@coe.int

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion (9h30 – 9h45)

Remarques de bienvenue par de Cornel Virgiliu Calinescu, Président et du Secrétariat du PC-RAC :

- *M. Cornel Virgiliu Calinescu, Président du PC-RAC*
 - *Mme Livia Stoica Becht, Cheffe du service de la criminalité économique et de la corruption, Conseil de l'Europe*
-

2. Panel I : Droits humains et garanties juridiques dans le recouvrement des avoirs (9h45 – 11h15)

- **Garanties juridiques et considérations relatives aux droits humains dans le contexte du futur Protocole additionnel - implications de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme pour les mesures de confiscation**
Mykola SOROCHYNSKY, Conseiller Juridique Principal, Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme
 - **La protection des droits constitutionnels lors de la mise en œuvre des mesures de recouvrement des avoirs - la pratique des cours constitutionnelles dans la recherche d'un équilibre entre l'exécution effective et la protection des droits**
Domenico VALLARIO, Conseiller juridique, Commission de Venise du Conseil de l'Europe
-

Pause (11h15 – 11h30)

3. Panel II : Renforcement de la coopération internationale pour le recouvrement des avoirs et leur gestion (11h30 – 12h30)

- **Le rôle des organisations internationales dans le soutien à la mise en œuvre du protocole additionnel**
- **Les meilleures pratiques en matière de coopération inter-agences pour la recherche et le recouvrement des avoirs transfrontaliers**
- **Défis liés à la coordination d'enquêtes multi-juridictionnelles**

Ce panel comprendra les orateurs suivants :

- *M. Adrien FOSTER, Président du Camden Asset Recovery Inter-Agency Network (CARIN), Procureur Général, CPS Proceeds of Crime Division, Serious Economic, Organised Crime and International Directorate, Crown Prosecution Service (service des poursuites de la Couronne)*
 - *M. Gabriel SEIXAS, Procureur européen pour le Luxembourg, Parquet européen (EPPO)*
 - *M. Alexander RESCH, Chef d'unité - Criminalité financière, Europol - European Financial & Economic Crime Centre (EFECC)*
 - *M. Claudio MARINELLI, Coordinateur des opérations - Chef d'unité, Lutte contre le blanchiment d'argent et recouvrement des avoirs, Centre INTERPOL de lutte contre la criminalité*
-

financière et la corruption (IFCACC)

- *M. Shervin MAJLESSI, Chef de la section d'appui aux conventions, Service de la corruption et de la criminalité économique, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime*
-

Paus déjeuner (12h30 – 14h00)

3. Panel II (continuation) : Renforcement de la coopération internationale pour le recouvrement des avoirs et leur gestion (14h00 – 14h30)

4. Panel III : Recherche des avoirs, exécution des décisions de confiscation et utilisation des avoirs confisqués (14h30 – 16h30)

- **Tâches des bureaux de gestion des avoirs, des bureaux de recouvrement des avoirs et des CRF, accès à l'information et coopération nationales**
- **Utilisation des enquêtes financières**
- **Meilleures pratiques en matière de confiscation des avoirs - exécution de la confiscation sans condamnation et de la confiscation élargie par les Parties**
- **Approches novatrices de la gestion des avoirs saisis**
- **Élaboration d'accords efficaces de partage des avoirs dans le cadre du Protocole**
- **Utilisation des avoirs saisis**
- **Indemnisation des victimes**

Les représentants des systèmes nationaux sélectionnés de France, d'Italie, de la Lettonie, de la République de Moldavie, de Monaco et du Royaume-Uni présenteront certaines caractéristiques de leurs systèmes respectifs.

5. Session de clôture : principales conclusions et recommandations (16h30 – 17h00)

- **Synthèse des discussions et des principaux enseignements**
- **Elaboration d'un ensemble de propositions pour assurer une mise en œuvre efficace du futur Protocole additionnel à la STCE n° 198**

Le secrétariat du PC-RAC fournira un bref résumé des discussions et présentera des propositions préliminaires à prendre en compte dans la finalisation des dispositions du projet de Protocole.